

320-101-1011 6-2

DÉPARTEMENT  
de la  
Normandie-Maritime  
ARRONDISSEMENT  
Rochefort  
CANTON  
Rohan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 DECEMBRE 1953 195

OBJET :  
DÉLIBÉRATION

L'an mil neuf cent cinquante trois, le trente du mois de décembre, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max BRUSSET, Député-Maire, en session { ordinaire / extraordinaire d'après convocations faites le 24.12.53 195.

NOMBRE  
de  
Membres municipaux  
pris part au vote :

Etaient présents : MM. Delsalle- Jugnet- Castelneau- Cousinet- Couinil- Chanut- Guichou- Guillaud- Domecq Bourdeille - Marteau- Melle Fuché - MM. Bourdonneau Martaud- Rochedersaux- Regazoni- Chaboulias- Papeau- Gentin- Lafage- Pouzet

DATE  
de l'archivage, à la porte  
mairie, du compte  
de la séance :

Représentés : M. Simon par M. Domecq- M. Dufour  
Absents : MM. par M. Regazoni- M. Gausseil par M. Couinil  
M. Laurent par M. Delsalle

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Monsieur Couinil, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

LE CONSEIL

à l'unanimité autorise M. le Maire à contracter l'abonnement au " CENTRE ADMINISTRATIF DE DOCUMENTATION MUNICIPALE " Cet abonnement est indispensable au fonctionnement des services municipaux. ( 5.000 frs à imputer Chapitre II - art. 6)



APPROUVÉ

LE MAIRE

Fait et délibéré à Boyan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au  
fin public, établir à  
ite la désignation de  
vote (Art. 51 de la loi  
avril 1884).

entionner à la suite  
nse qui les empêchés  
gner (Art. 57 de la loi  
icipale).